

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR25-19

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR25-19 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE — AFIN DE CRÉER L'USAGE « GE208 : CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET CHAMP DE TIR DES SERVICES POLICIERS » ET D'AJOUTER CELUI-CI AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE GE.01

1. Le tableau du paragraphe 2 de l'article 2.2.6 du *Règlement 58-2016 - Règlement de zonage*, est remplacé par le suivant :

Code d'usage	Description
GE201	Équipements majeurs de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.
GE202	Centres de dépôt de matières recyclables (écocentre) et accessoirement, des activités de tri sommaire des biens et matériaux déposés peuvent être exercées sur le site.
GE203	Industries de transformation des matières organiques et recyclables, incluant la biométhanisation.
GE204	Activités d'élimination et de traitement des déchets, matières résiduelles et recyclables, sites de compostage, dépôts de matériaux secs, incinérateurs et sites de récupération et d'entreposage de rebuts métalliques et pneus.
GE205	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées et usines de filtration de l'eau potable.
GE206	Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées.
GE207	Antennes pour les usages d'utilité publique, incluant les tours de télécommunication.
GE208	Centre d'entraînement et champ de tir des services policiers

2. L'annexe B, de ce règlement, intitulée « Grilles des spécifications » est modifiée :
- dans chacune des grilles, pour chaque zone, sous la rangée de l'usage GE207 de la partie de tableau relative aux équipements de services publics, par l'ajout d'une rangée et de trois colonnes. Dans cette rangée, « GE208 » sera inscrit dans la première colonne et « Centre d'entraînement et champ de tir des services policiers » dans la deuxième colonne. La troisième colonne restera vide, à l'exception de la grille pour la zone GE.01, où un point (•) est ajouté;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne St-Laurent, mairesse

Alexis Desgagné Hébert, greffier adjoint